

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-1 à L. 612-3 et D. 612-2 à D. 612-18,
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes,

ARRETE

Article 1

L'inscription administrative est annuelle et doit être renouvelée avant ou au début de l'année universitaire, quelle que soit la formation suivie. Elle est précédée d'une phase d'admission obligatoire pour les étudiants primo-entrants dans l'établissement.

Le calendrier des dates limites d'inscription est établi en annexe du présent arrêté.

Article 2

La directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 2 juillet 2020

Le Président de l'Université,



Benoît ROIG

Annexe à l'arrêté 2020-18 de l'Université de Nîmes

Modalités 2020-2021 des inscriptions

et des réinscriptions administratives à l'université de Nîmes

Dates d'inscription du 8 juillet au 21 juillet, puis du 26 août au 9 septembre.

Compte tenu de la situation sanitaire, les inscriptions administratives s'effectueront en ligne¹.

Inscription en 1^{ère} année de Licence pour les étudiants néo-bacheliers ou en réorientation

(y compris étudiants inscrits à Unîmes en 2019-2020)

L'étudiant doit saisir son vœu sur le portail ministériel Parcoursup.fr.

Si l'étudiant était inscrit dans une autre université en 2019-2020, il doit demander une fiche de transfert à son établissement d'origine.

Si le vœux à UNÎMES est acceptée, l'étudiant pourra effectuer son inscription en ligne sur l'application de pré-inscription en ligne² (saisie de la pré-inscription en ligne, dépôt des pièces justificatives et paiement en ligne des frais d'inscription le cas échéant)

Poursuite d'études dans la même formation en licence (L2, L3) ou redoublement (L1, L2, L3)

✓ Si l'étudiant n'était pas inscrit en 2019-2020 à UNÎMES

L'étudiant doit demander une fiche de transfert à son établissement d'origine à renvoyer sur scolarite@unimes.fr avec ses relevés de notes pour que cette demande soit validée par le responsable de la formation.

Si l'avis est favorable, l'étudiant recevra une confirmation pour effectuer son inscription en ligne sur l'application de pré-inscription en ligne (saisie de la pré-inscription en ligne, dépôt des pièces justificatives et paiement en ligne des frais d'inscription le cas échéant.)

✓ Si l'étudiant était inscrit à UNÎMES en 2019-2020

L'étudiant pourra effectuer son inscription en ligne sur notre application pré-inscription en ligne (saisie de la pré-inscription en ligne, dépôt des pièces justificatives et paiement en ligne des frais d'inscription le cas échéant) dès la fin des jurys de 1^{ère} session s'il a réussi son année, et après le jury de deuxième session s'il a passé les épreuves de rattrapage.

Changement d'orientation en licence (2^{ème} et 3^{ème} année) - candidature en Licence Professionnelle - Master

L'étudiant doit se rendre sur l'application UNÎMES ARIA suivant les calendriers définis par les responsables de formation affichés sur le site internet www.unimes.fr, rubrique inscriptions.

¹ Inscription en ligne : il sera nécessaire de prendre en rendez-vous pour s'inscrire en cas de rupture numérique : du 13 juillet au 21 juillet 2020 puis du 26 août au 9 septembre sur présentation de toutes les pièces justificatives demandées. Des rendez-vous seront aussi pris en cas d'impossibilité de paiement en ligne, l'agence comptable percevra les paiements numéraires du 15 juillet au 21 juillet 2020 et du 26 août au 9 septembre.

² Application de pré-inscription en ligne : lien disponible sur le site internet www.unimes.fr rubrique inscriptions

Si la candidature est acceptée l'étudiant recevra une confirmation pour effectuer son inscription en ligne sur notre application pré-inscription en ligne (saisie de la pré-inscription en ligne, dépôt des pièces justificatives et paiement en ligne des frais d'inscription le cas échéant.)

Inscription pour Etudiant extracommunautaire (DAP, Campus France, Formulaire UNÎMES)

L'étudiant extracommunautaire qui a reçu un avis favorable à sa demande d'admission préalable s'inscrira sur l'application de pré-inscription en ligne (saisie de la pré-inscription en ligne, dépôt des pièces justificatives) à partir du 26 Aout jusqu'au 9 septembre. Les modalités de paiement en ligne lui seront précisées par mail.